

LA JUSTICE EN MATIÈRE DE SEXUALITÉ ET DE PROCRÉATION NE PEUT PLUS ATTENDRE : AGISSONS MAINTENANT, DÉFENDONS TOUS LES DROITS ET TOUTES LES PERSONNES

Rapport 2023 de la Commission de haut niveau sur le suivi du
Sommet de Nairobi sur la CIPD25



ICPD25
La Conférence Internationale sur
la Population et le Développement

Rapport disponible à l'adresse suivante : <https://www.nairobisummitcpd.org/publication/all-rights-all-people-acting-now>

Copyright © Commission de haut niveau sur le suivi du Sommet de Nairobi sur la CIPD25

Septembre 2023

Responsable du Secrétariat de la Commission de haut niveau et coordinatrice mondiale du suivi de la CIPD25 :
Saskia Schellekens

Autrice principale : **Gretchen Luchsinger**

Révisseuse : **Lois Jensen**

Responsables de la préparation du Cadre de suivi des engagements mondiaux, des profils de pays et de la note méthodologique : **Nadia Carvalho et Kristin Bietsch, Avenir Health**

Conception globale : **Rec Design**

Mise en page des traductions : **Prographics**

Conception et composition de la couverture et des chapitres : **Paula Bustamante**

Crédits photos:

Couverture Westend61/Gettyimages, Delmaine Donson/iStock

#1: Anthony Miller/Gettyimages, recep-bg/Gettyimages.

#2: MARWAN ALI/EPA-EFE/Shutterstock, Pierphotographer/iStock, christian cantarelli/iStock, alfece/iStock

#3: Klaus Vedfelt/Gettyimages

Le présent rapport a pu être élaboré grâce au généreux soutien du ministère des Affaires étrangères du Danemark.

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles de la Commission de haut niveau et de ses membres. Elles ne traduisent pas nécessairement le point de vue du Fonds des Nations Unies pour la population, de sa Directrice exécutive, du personnel ou des membres de l'organisation. Le rapport ne reflète pas non plus nécessairement les points de vue personnels des membres de la Commission sur chacune des questions abordées.

LA JUSTICE EN MATIÈRE DE SEXUALITÉ ET DE PROCRÉATION NE PEUT PLUS ATTENDRE : AGISSONS MAINTENANT, DÉFENDONS TOUS LES DROITS ET TOUTES LES PERSONNES

Rapport 2023 de la Commission de haut niveau sur le suivi du Sommet de Nairobi sur la CIPD25



ICPD25
La Conférence Internationale sur
la Population et le Développement

Remerciements

Les de la Commission de haut niveau sur le Sommet de Nairobi sur la CIPD25 expriment leur gratitude à tous les membres de la Commission pour l'élaboration de ce troisième et dernier rapport ainsi que pour leur engagement et leurs contributions remarquables au cours des trois dernières années. Alors que le travail de la Commission dans le cadre de son mandat de trois ans touche à sa fin et que la CIPD30, qui aura lieu en 2024, se profile à l'horizon, nous souhaitons saluer les membres de la Commission pour leur contribution au plaidoyer incessant en faveur de la mise en œuvre des engagements du Sommet de Nairobi sur la CIPD25, ainsi qu'à l'appel à l'action et aux recommandations contenus dans notre rapport de 2021 *Aucune exception, aucune exclusion : assurer la santé, les droits et la justice en matière de sexualité et de procréation pour tous*, celui de 2022 *La justice en matière de sexualité et de procréation comme moyen d'honorer les engagements pris au Sommet de Nairobi*, et dans notre rapport final de 2023.

Nous remercions sincèrement le Secrétariat de la Commission, sous la direction de Mme Saskia Schellekens, Coordinatrice mondiale du suivi de la CIPD25, pour le soutien indéfectible et les conseils reçus au cours des trois dernières années, y compris lors de la préparation de ce rapport final. Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'autrice de notre rapport 2023, Mme Gretchen Luchsinger, qui a préparé le texte avec les contributions des membres de la Commission et en étroite coordination avec le Secrétariat. Nous remercions également Avenir Health de s'être à nouveau engagé avec la Commission dans la mise à jour du tableau de bord du Cadre de suivi des engagements mondiaux afin de mesurer les avancées sur la base des indicateurs clés des engagements mondiaux de Nairobi, et dans l'actualisation des profils de pays.

Nous nous réjouissons que le rapport de la Commission soit accompagné d'une version adaptée à la jeunesse, préparée par et pour les jeunes, selon leurs conditions et avec leurs mots. Nous sommes reconnaissants aux organisations dirigées par des jeunes, CHOICE for Youth and Sexuality et Major Group for Children and Youth, qui ont soutenu l'élaboration de ces rapports et d'autres supports, y compris un guide pour l'engagement des jeunes dans les processus liés à la CIPD, et qui se sont impliqués dans les consultations régionales et mondiales réalisées auprès des jeunes en vue de conserver la dynamique de responsabilisation de la jeunesse dans la mise en œuvre des engagements de la CIPD25 dans la perspective de la CIPD30.

Nous espérons que ce rapport final viendra appuyer les efforts de tant d'autres, en particulier ceux des femmes et des hommes de terrain, à un moment où nous nous attachons tous à entretenir l'élan du Sommet de Nairobi en veillant à ce que chaque action contribue à faire du Programme d'action de la CIPD une réalité dans la vie des gens à travers le monde.

Table des matières

Le mot de la Présidence	6
Accélérer les promesses	8
Progrès et reculs dans un monde polarisé	9
Pourquoi promouvoir la justice en matière de sexualité et de procréation ? Pourquoi maintenant ?	13
Un cadre pour unifier	16
Un cadre pour mobiliser	18
Un cadre pour maintenir le cap sur les ambitions	20
Action collective : Comment s’y prendre	23
Un appel (continu) à l’action	26
Annexes	28
Notes finales	34



Le mot de la Présidence

Ce fut pour nous un privilège et un plaisir de diriger la Commission de haut niveau sur le Sommet de Nairobi sur le suivi de la CIPD25. Au cours des trois dernières années, la Commission a donné une visibilité mondiale à un programme soutenant la justice en matière de sexualité et de procréation. Nous sommes convaincus que cet instrument nous permettra enfin d'atteindre les objectifs historiques établis lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994, et reconfirmés lors du Sommet de Nairobi qui a marqué son vingt-cinquième anniversaire.

Le terme « justice » est essentiel. Il entérine le fait que la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de procréation ne peuvent attendre un instant de plus, et sûrement pas des années voire des décennies. Trop de personnes ont été laissées pour compte à travers le monde, prises dans les multiples pièges de la discrimination, privées de leur autonomie corporelle et de leur droit de faire des choix concernant leur propre vie. Ces injustices doivent être réparées, dans leur intégralité. Ce n'est qu'à cette condition que toutes les personnes pourront s'épanouir dans des sociétés stables, développées et justes.

Ce rapport final de la Commission, le troisième de la série, fournit une synthèse rapide et accessible des réflexions et des résultats de ses travaux. Il démontre que la justice en matière de sexualité et de procréation offre un excellent cadre pour appréhender les problèmes, les mouvements populaires et le suivi dans une approche globale afin d'assurer la poursuite des avancées.

Jakaya Mrisho Kikwete

Coprésident et ancien président de la République-Unie de Tanzanie

Dans le même temps, le rapport appelle à une action urgente. Alors que le Sommet de Nairobi a pris en 2019 une série d'engagements pour mener à bien le programme de la CIPD, il faut admettre que les progrès sont lents. Il est vrai que le mandat de la Commission a été marqué par de multiples crises qui ont éloigné les pays du monde entier de leurs objectifs initiaux. Et pourtant, alors que l'année 2024 et le trentième anniversaire de la CIPD sont dans notre ligne de mire, nous devons rester plus que jamais vigilants pour éviter tout retour en arrière, et faire tout notre possible pour progresser plus rapidement.

La Commission a réuni des experts d'instances gouvernementales, des activistes, des organisations philanthropiques, des chercheurs et des spécialistes d'autres horizons. Nos échanges ont été riches, nourris des différents points de vue et toujours portés par notre engagement commun en faveur de l'humanité. Les problèmes sont certes complexes, mais un esprit d'ouverture constructif et une volonté d'écoute et d'engagement ont permis de dégager un large consensus et les rapports de la Commission ont bénéficié d'un grand soutien. Nous remercions tous les membres de la Commission d'avoir partagé leurs idées et leur passion.

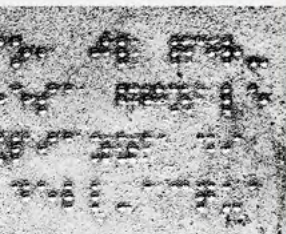
L'appel à la justice, une fois entendu, ne peut être ignoré. Les pays et les mouvements militants du monde entier réclament la justice, pour tous, sur tous les sujets. En se mobilisant pour le changement, ils sont une source d'inspiration. Nous pensons également qu'ils préfigurent un avenir meilleur, un avenir tel que l'a dessiné la CIPD et qui, malgré les défis, reste à portée de main.

Michaëlle Jean

Coprésidente et ancienne gouverneure générale et commandante en chef du Canada ; ancienne secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie



slkridge m



Accélérer

les promesses

Fin 2019, le *Sommet de Nairobi sur la CIPD25 : Accélérer les promesses* a réuni 8 300 personnes de 170 pays et territoires. Les participants ont pris plus de 1 300 engagements pour conduire à terme le Programme d'action historique adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994. Complétant le programme inachevé de la CIPD, la Déclaration de Nairobi a proposé 12 engagements mondiaux fondamentaux.

Depuis, la Commission de haut niveau du Sommet de Nairobi sur le suivi de la CIPD25, un organe consultatif indépendant composé d'experts du monde entier, a suivi les progrès accomplis dans la réalisation de ces 12 engagements. La Commission a présenté en détail, dans deux rapports de suivi, les mises à jour et les recommandations fondées sur les résultats mis en évidence par le biais d'un cadre de suivi des engagements mondiaux (Annexe A).

Ce travail, qui s'est déroulé dans un contexte de fortes pressions liées à la pandémie de COVID-19, de polarisation politique et sociale croissante et de recul des droits en matière de sexualité et de procréation, a abouti à l'appel urgent de la Commission en faveur de la justice en matière de sexualité et de procréation. La Commission a souligné qu'aucun pays n'y était encore parvenu à l'instaurer et que tous devaient se fixer cet objectif. Ce n'est qu'à cette condition que le monde remplira tous les engagements de Nairobi, l'intégralité du programme de la CIPD et, in fine, les objectifs mondiaux de développement durable (ODD). En outre, tout le monde doit être impliqué pour faire valoir et revendiquer la justice en matière de sexualité et de procréation, y compris les gouvernements, les parlements, les entreprises privées, les organisations

philanthropiques, la société civile, les jeunes et les personnes de tous horizons.

Dans cette courte synthèse finale de ses deux rapports, la Commission réitère avec force son appel à la justice en matière de sexualité et de procréation. Bien que des progrès aient été réalisés, l'approche de la santé sexuelle et reproductive perpétue des schémas de discrimination profondément ancrés. Les lois injustes, les investissements insuffisants et les pratiques de soins de santé non conformes aux droits humains sont autant d'exemples de la violence et des abus constamment subis par les femmes et les filles, les minorités, les personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés. Ces inégalités sont aggravées par des différences profondément injustes en matière de répartition de la richesse, de représentation politique et de droits humains.

La Commission estime que la justice en matière de sexualité et de procréation fait partie intégrante de la quête universelle de sociétés pleinement développées, équitables et inclusives, et qu'elle devrait être au centre des préoccupations à la veille du trentième anniversaire de la CIPD en 2024. La dimension de justice peut et doit transformer la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de procréation en une source de responsabilisation et d'autonomie pour toutes les vies humaines, sans exception.

Progrès et reculs dans un monde polarisé

Le bien-être humain n'a jamais autant progressé que dans le monde actuel. Nous vivons plus longtemps et en meilleure santé. On assiste, dans toutes les régions du monde, à une implication et une responsabilisation plus fortes vis-à-vis du progrès. S'appuyant sur la dernière version du tableau de bord du Cadre de suivi mondial, la Commission constate des améliorations en matière de santé maternelle en Afrique du Nord et en Asie occidentale (engagement mondial n° 3) ainsi que des avancées en matière d'implication et d'autonomisation des jeunes en Europe, en Amérique du Nord, en Océanie et en Asie de l'Est et du Sud-Est (engagement mondial n° 11).

Cependant, des milliards de personnes sont toujours laissées pour compte. Les droits humains fondamentaux sont loin d'être universellement respectés. La pandémie et ses répercussions ont entraîné une aggravation des inégalités et des besoins. Malgré des décennies de progrès, les taux de pauvreté augmentent. La crise a déplacé des centaines de millions de personnes. La polarisation et les divergences quant à la manière de se redresser et d'avancer ont créé de nouvelles menaces.

Pour certains acteurs, la période actuelle est l'occasion d'exploiter les divisions. La Commission est très préoccupée par l'accumulation de faits mettant en évidence que, dans toutes les régions du monde, des forces régressives empêchent non seulement l'humanité de progresser, mais la font même régresser. La moitié des démocraties du monde sont en déclin¹. Pour la première fois depuis des décennies, les indicateurs du développement humain ont reculé sur deux années consécutives². Comme l'a souligné la Commission dans son deuxième rapport, l'aggravation de l'autoritarisme, du nationalisme,

de la xénophobie, de l'homophobie, de la transphobie et de l'antiféminisme fait décliner les dynamiques en faveur d'une meilleure santé, de l'égalité – égalité des genres et des races notamment – et de la justice.

La Commission note avec une inquiétude particulière qu'aucun changement significatif n'est intervenu au cours des trois dernières années en ce qui concerne le financement et la mise en œuvre complète, efficace et accélérée du Programme d'action de la CIPD (engagement mondial n° 1). Des progrès limités ont été accomplis dans l'édification de sociétés pacifiques, justes et inclusives (engagement mondial n° 9), notamment grâce à l'émergence d'institutions publiques et de parlements plus diversifiés et représentatifs, capables de mener des politiques inclusives en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits en matière de procréation.

L'investissement dans l'emploi et l'éducation des jeunes pour tirer parti d'un dividende démographique (engagement mondial n° 8) est loin de s'être matérialisé conformément aux objectifs. La Commission est alarmée par la persistance de taux élevés de mariage des enfants, en particulier des filles, ainsi que par le nombre toujours élevé de naissances chez les jeunes filles de moins de 18 ans. Peu de progrès ont été accomplis dans le renforcement de la fourniture de services de santé sexuelle et reproductive dans les situations humanitaires (engagement mondial n° 12).

En résumé, il faut progresser plus rapidement sur tous les engagements. Les ambitions sont formulées, mais l'action doit être très fortement intensifiée.

Les processus d'élaboration des politiques nationales intègrent désormais les engagements de Nairobi

L'UNFPA suit les avancées sur la voie des engagements pris par les pays en développement lors du Sommet de Nairobi. Depuis le Sommet, 98 pays ont créé des stratégies et des plans d'action nationaux pour mettre en œuvre les engagements de Nairobi, ont intégré ces engagements dans les politiques nationales ou sectorielles, et/ou ont mis au point des systèmes pour mesurer les progrès réalisés.

Ces pays sont les suivants :

Afrique du Sud

Côte d'Ivoire

Albanie

Cuba

Angola

Djibouti

Antigua-et-Barbuda

Égypte

Argentine

Équateur

Bangladesh

État de Palestine

Bénin

Fidji

Bhoutan

Gabon

Bolivie

Gambie

Brésil

Géorgie

Burkina Faso

Ghana

Burundi

Guinée

Cambodge

Guinée-Bissau

Cameroun

Guinée équatoriale

Colombie

Haïti

Comores

Îles Cook

Congo

Îles Marshall

Costa Rica

Îles Salomon

Inde

Indonésie

Iraq

Jordanie

Kazakhstan

Kenya

Kirghizistan

Kiribati

Lesotho

Liban

Macédoine du Nord

Madagascar

Malaisie

Malawi

Mali

Maroc

Mauritanie

Mexique

États fédérés de Micronésie

Mozambique

Myanmar

Népal

Nicaragua

Niger

Nigéria

Ouganda

Ouzbékistan

Pakistan

Panama

Paraguay

Pérou

Philippines

République arabe syrienne

République centrafricaine

République de Moldova

République démocratique du Congo

République démocratique populaire lao

République dominicaine

République-Unie de Tanzanie

Rwanda

Samoa

Sao Tomé-et-Principe

Sénégal

Sierra Leone

Somalie

Soudan

Soudan du Sud

Sri Lanka

Suriname

Tadjikistan

Tchad

Thaïlande

Togo

Tonga

Tunisie

Turkménistan

Turquie

Vanuatu

Viet Nam

Yémen

Zambie

Zimbabwe



Certains pays ont vu les droits reculer

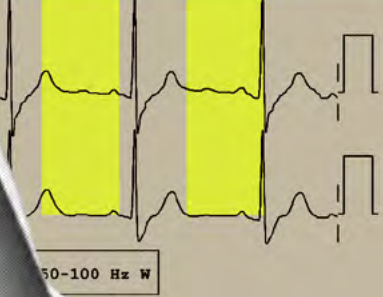
Depuis le Sommet de Nairobi de 2019, les droits en matière de sexualité et de procréation ont été mis à mal dans certains endroits. C'est notamment le cas dans les pays suivants :

Afghanistan : le retour au pouvoir des Taliban a brisé la vie des femmes et des jeunes filles afghanes. Elles ont dû faire face à de nombreuses conséquences, notamment à la perte de l'accès à l'éducation et à l'emploi, aux soins de santé et à la protection contre la violence basée sur le genre.

Ouganda : les mesures de répression contre les groupes LGBTQ ont été renforcées par une loi qui « prévoit l'application de la peine de mort ainsi que de longues peines d'emprisonnement pour des relations librement consenties entre adultes. Cette loi risque d'aggraver la violence et la persécution dont sont déjà victimes les personnes lesbiennes, gays et bisexuelles en Ouganda »³. Au total, 70 pays criminalisent encore les relations privées librement consenties entre personnes de même sexe, tandis que 12 pays appliquent la peine de mort⁴.

États-Unis d'Amérique : la fin de la protection constitutionnelle du droit à l'avortement a porté un coup sévère à l'autonomie corporelle et aux droits en matière de sexualité et de procréation, les femmes pauvres, les femmes de couleur, les femmes enceintes et les personnes issues des communautés marginalisées et ne disposant déjà que d'un choix limité en matière de soins étant plus particulièrement touchées.





Pourquoi promouvoir la justice en matière de sexualité et de procréation ?

Pourquoi maintenant ?

L'appel à la justice est fédérateur – pour la dignité, pour les droits et le bien-être, pour la réparation des préjudices. Il n'y a pas de développement sans justice. Un monde polarisé est révélateur des injustices et les exacerbe.

La justice exige de prendre résolument des mesures pour respecter les engagements en matière de développement et de droits humains. Elle requiert de remédier à la répartition inégale du pouvoir de même qu'à la répartition injuste des ressources. Elle dépend de l'attention portée à ce que les gens définissent comme leurs besoins et leurs choix, puis des actions engagées pour garantir leur droit à prendre leurs propres décisions.

La Commission souligne qu'un ensemble de dispositions juridiques encadrant la sexualité et la procréation devrait être universellement appliqué, par tous les pays et pour toutes les communautés et personnes. Cela demande d'éliminer tous les obstacles aux droits en matière de sexualité et de procréation, fussent-ils d'ordre social, juridique, environnemental, économique ou politique. Il faut pour cela cibler l'éradication des formes multiples et interconnectées de discrimination qui s'exacerbent mutuellement. Celles-ci peuvent être liées, entre autres facteurs, au statut socioéconomique, au handicap, à l'identité de genre et à la race, et se traduisent par de grandes différences dans le respect des droits, des choix et de l'autonomie corporelle.

Des oppressions de nature diversifiée existent depuis longtemps. Elles font partie intégrante des structures des sociétés et des économies. Cela explique pourquoi les individus ne peuvent pas entièrement les dépasser par eux-mêmes – et pourquoi il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils y parviennent. C'est avant tout aux États qu'il incombe de prendre les mesures propres à garantir les droits humains et la justice en matière de sexualité et de procréation. Dans le même temps, les entreprises du secteur privé, grandes comme petites et où qu'elles soient, ont la responsabilité de respecter les droits humains⁵. Les organisations de la société civile jouent un rôle fondamental dans la protection et la revendication de ces droits. Elles doivent à ce titre être préservées du harcèlement et des abus, et être en mesure de remplir librement leur rôle⁶.

Pour établir la justice en matière de sexualité et de procréation, la Commission note qu'il est impératif de disposer tout d'abord de données plus claires et plus fiables permettant de caractériser les disparités entre les différentes populations et la manière dont ces différences se recoupent. Ces éléments serviront de base à l'accélération des actions visant à garantir l'intégralité des droits pour l'ensemble des individus.

Les pays où l'appel à la justice est entendu

La Commission se félicite du nombre croissant de pays appliquant les principes de justice en matière de sexualité et de procréation pour tous.

Depuis 2015, le Gouvernement **sud-africain** a intégré les principes de la justice reproductive à sa politique démographique et s'est engagé avec la société civile et le monde universitaire à analyser les implications sur la gouvernance, la prestation de services, la migration, la mobilité, la culture, la tradition, les inégalités et la démographie. En 2022, une série de séminaires a rassemblé plus de 1 000 acteurs nationaux, provinciaux et locaux afin de définir des interventions prioritaires, fondées sur des données scientifiques, en faveur de groupes victimes de discrimination intersectionnelle. Cette initiative a permis de mieux comprendre les modalités de mise en œuvre des principes de justice en matière de sexualité et de procréation, notamment en présentant des innovations dans les pratiques, la recherche et les politiques. Ces séminaires constituaient une étape supplémentaire dans la formulation

d'une stratégie nationale de justice en matière de sexualité et de procréation qui sera soumise à l'approbation du Conseil des ministres⁷.

En **République de Corée**, des interventions collectives de plaidoyer ont fait de l'avortement une question de justice sociale, entraînant sa dépénalisation. En **Irlande**, les militants du droit à l'avortement ont mis l'accent sur la mortalité maternelle, l'oppression économique et la justice en matière de procréation pour obtenir l'abrogation de l'interdiction de l'avortement. En **Argentine**, les féministes ont associé le militantisme en faveur de l'avortement – finalement légalisé en 2020 – aux luttes visant à éliminer la violence domestique, à supprimer les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, et à mettre fin aux meurtres de militantes écologistes et autochtones. La Cour suprême du Mexique a invalidé la criminalisation de l'avortement en mettant en avant qu'elle constituait un « acte de violence et de discrimination basées sur le genre ».

L'injustice se paie très cher

La maternité sans risques est un droit humain. Pourtant, une femme meurt toutes les deux minutes de causes, dans une très large mesure évitables, liées à la grossesse et à l'accouchement, ce qui représente plus de

280 000 décès par an. Après des décennies de réduction de la mortalité maternelle, on constate partout dans le monde que les taux stagnent, voire s'inversent⁸.



Preuve des effets croisés aggravants des multiples formes de discrimination, la situation est pire dans les régions encore confrontées aux conséquences du colonialisme et à la persistance du racisme, et on observe par exemple que 86 % des décès maternels dans le monde ont lieu en Afrique subsaharienne

et en Asie du Sud⁹. Par rapport aux femmes d'Europe et d'Amérique du Nord, le risque des femmes d'Afrique subsaharienne de mourir de complications lors de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum est environ 130 fois plus élevé¹⁰.

Disparités dans la réponse aux crises

La Commission est préoccupée par les données récentes indiquant la persistance de disparités dans la réponse aux crises. Ces disparités sont liées à la situation géographique, au genre et à la race et se traduisent par des injustices. En 2023, un rapport du Conseil norvégien pour les réfugiés a révélé que la population ukrainienne avait reçu quatre fois plus de fonds que les populations confrontées aux dix crises de déplacement les plus négligées à l'échelle de la planète, dont sept ont l'Afrique subsaharienne pour théâtre. Le Burkina Faso connaît la situation la plus grave, avec 2 millions de personnes déplacées et 800 000 personnes privées d'accès aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services essentiels. L'Afrique dans son ensemble a dû faire face à une baisse de 7 % de l'aide internationale en 2022¹¹.

Autre exemple de disparités : bien que les opérations humanitaires accordent une attention croissante aux risques de violence basée sur le genre, risques plus élevés chez les femmes et les filles déplacées, les programmes destinés à y remédier demeurent sous-financés. Seuls 20,1 %

des fonds demandés en 2022 par le système humanitaire des Nations Unies pour lutter contre la violence basée sur le genre ont été obtenus. La même année, 94 % des groupes sectoriels des Nations Unies ont signalé que le risque de violence basée sur le genre, notamment la violence sexuelle, la traite des êtres humains et les pratiques néfastes, était fort ou extrême¹².

Au Soudan, avant même que le conflit n'éclate en 2023, 3 millions de femmes et de filles étaient susceptibles d'être victimes de violences basées sur le genre. La guerre a fait grimper ce chiffre à 4,2 millions, les femmes rapportant des cas d'atroces violences liées au conflit, notamment des viols à grande échelle. Les attaques contre les établissements de santé empêchent les survivantes et les autres femmes de bénéficier de soins d'urgence vitaux¹³. Le coût du plan d'aide humanitaire s'élève à près de 2,6 milliards de dollars. Bien que des donateurs aient manifesté leur volonté de le soutenir, plus de 80 % des fonds restent à trouver¹⁴.

Un cadre

pour unifier

Garantir la justice en matière de sexualité et de procréation exige de s'attaquer simultanément à de multiples formes de discriminations et d'entraves aux droits. Cette approche permet de ne pas cloisonner des problèmes qui sont en réalité étroitement liés. Elle permet également d'accélérer les progrès accomplis dans les engagements de Nairobi, le programme de la CIPD et les ODD.

La Commission insiste sur le fait que la couverture sanitaire universelle est une ambition centrale des ODD et qu'elle inclut toutes les composantes des soins de santé sexuelle et reproductive. Il s'agit de services essentiels qui doivent être abordables et d'une grande qualité, répondre à des besoins divers et pouvoir être fournis dans leur intégralité dans les situations de crise humanitaire. La hausse des investissements dans le domaine de la maïeutique demeure cruciale pour améliorer la qualité et la portée des services, notamment en faveur des groupes marginalisés.

La Commission souligne également que la justice en matière de sexualité et de procréation ne se limite pas à la prestation de services de santé. Cette justice passe aussi, entre autres, par le respect du droit à l'éducation, et notamment à une éducation complète à la sexualité, par l'octroi de rémunérations justes et égales, par la fourniture universelle de services de protection sociale et de garde d'enfants, par l'éradication du fléau de la violence basée sur le genre, par la préservation d'un environnement sain, par l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes handicapées, par l'abolition des discriminations raciales et par l'adoption de

mesures qui permettront que les femmes et les filles n'assument plus la majeure partie de la charge du travail domestique non rémunéré. L'élaboration des politiques publiques, les choix d'investissement et la collecte de données doivent permettre d'amorcer les changements qui favoriseront cette approche globale.

Le besoin de justice en matière de sexualité et de procréation chez les jeunes et les adolescents est particulièrement fort, en particulier au sein des populations pauvres et chez les personnes de sexe féminin, handicapées et/ou marginalisées en raison de leur race ou de leur appartenance ethnique. Cette génération est en retard dans de nombreux domaines. Les préjudices subis en matière de santé, d'éducation et d'emploi dans le contexte de la pandémie ont été aggravés par la polarisation politique et l'érosion des droits légaux. Les risques d'injustice intergénérationnelle augmentent à mesure que les perspectives climatiques s'assombrissent.

Les engagements de Nairobi mettent l'accent sur la justice en matière de sexualité et de procréation pour les jeunes et les adolescents, une priorité que la Commission continue de soutenir. Conformément à l'appel lancé par les jeunes délégués lors du Sommet « Rien sur nous sans nous », la Commission réitère son appel à la participation active des jeunes, dans toute leur diversité, à la prise de toutes les décisions visant à répondre à leurs besoins et à faire respecter leurs droits.

Des engagements divers

De nombreux engagements de Nairobi prennent en compte, à l'échelle des pays, les populations marginalisées et vulnérables, une avancée majeure vers la justice en matière de sexualité et de procréation. Le plus souvent, il s'agit des personnes handicapées, des réfugiés, des migrants et des personnes âgées. En accordant moins d'attention aux populations autochtones, aux personnes d'ascendance africaine et aux minorités ethniques, ces engagements témoignent néanmoins de la persistance de certains schémas d'exclusion.

Les droits sont interdépendants et indivisibles

Dans son Observation générale n° 2 sur le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a déclaré que les éléments de droits civils et politiques relevant des droits en matière de sexualité et de procréation ne peuvent être dissociés des éléments socioéconomiques. En outre, pour assurer les droits garantis aux femmes, les États doivent supprimer les obstacles juridiques et politiques, ainsi que les obstacles culturels, sociaux et économiques.

Un cadre pour mobiliser

La Commission place son appel à la justice en matière de sexualité et de procréation au cœur des différents mouvements de justice sociale et de défense des droits humains. Alors que s'opposent et se multiplient de forts antagonismes, il est essentiel de rapprocher les mouvements qui agissent en faveur de la justice et de tirer parti de l'immense pouvoir de transformation que leur conjonction peut favoriser et pérenniser.

La justice en matière de sexualité et de procréation offre de nombreuses opportunités de solidarité, tant au niveau local qu'à l'échelle de la planète. C'est ce que l'on observe depuis le développement de ce concept par des universitaires féministes noires aux États-Unis. Elles ont établi des ponts entre les différents mouvements afin de défendre les droits en matière de procréation et de mettre fin à la pauvreté, au racisme et à la dégradation de l'environnement.

Des femmes autochtones se sont ainsi mobilisées pour mettre un terme à la destruction des ressources environnementales, qu'elles estimaient préjudiciable à leur culture, à leur identité ainsi qu'à leur droit de choisir d'avoir ou non des enfants. Des économistes féministes ont dirigé des mouvements soutenant les économies basées sur l'égalité des genres et la répartition équitable des ressources. Elles ont notamment appelé à une augmentation des investissements et des services afin de combler les profondes disparités en matière de travail domestique non rémunéré. Ces disparités sont susceptibles de restreindre les choix des femmes, notamment les choix liés aux grossesses et à l'emploi, en particulier parmi les populations les plus marginalisées.

Les jeunes leaders du mouvement pour la justice climatique ont souligné que les communautés les plus pauvres du monde, souvent marginalisées en raison de leur race ou de leur appartenance ethnique, subissent de plein fouet les changements climatiques alors qu'elles n'ont que peu contribué à leur développement. Ces communautés disposent de ressources très limitées pour s'adapter aux conséquences de ces changements, une injustice qui s'aggravera à mesure que les effets augmenteront. Le rapprochement des mouvements de justice en matière de sexualité et de procréation et de justice climatique permet à ces communautés de faire valoir de nombreux droits, de profiter des progrès en matière de développement et de pouvoir mieux s'adapter aux effets des crises.

Comme l'ont souligné les deux précédents rapports de la Commission, un cadre juridique en matière de sexualité et de procréation est fondamental dans les situations de crise humanitaire. Les personnes confrontées à de telles situations subissent de multiples injustices et privations de droits en matière de sexualité et de procréation qui peuvent avoir des conséquences immédiates et durables.

Malgré des efforts pour combler les disparités, l'aide humanitaire ne dispose pas des ressources et des services qu'il faudrait mobiliser pour garantir le respect des droits en matière de sexualité et de procréation. Les financements tendent à privilégier certains services, tels que les soins spécifiques au VIH. La plupart des efforts sont orientés vers les femmes hétérosexuelles et cisgenres en âge de procréer¹⁵. Une telle approche caractérise des schémas d'exclusion qui empêchent de rétablir le

développement dans les opérations de secours et de relèvement, et d'y intégrer la justice.

Un cadre juridique en matière de sexualité et de procréation peut contribuer à mettre en relation les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et du maintien de la paix afin de coordonner les ressources et d'effectuer des interventions plus inclusives et globales, atteignant tous les groupes de populations et répondant à de multiples besoins, tels les besoins relatifs aux soins de santé et aux

moyens de subsistance. Tous les acteurs peuvent s'impliquer davantage pour soutenir les communautés touchées par les crises et encourager les groupes marginalisés à prendre des initiatives pour définir l'assistance requise. L'aide fournie pour l'élaboration de stratégies de justice transitionnelle peut donner la priorité à l'élimination des obstacles aux droits en matière de sexualité et de procréation, ainsi qu'à la suppression des normes néfastes et, en particulier, des normes discriminatoires fondées sur le genre ou la race.

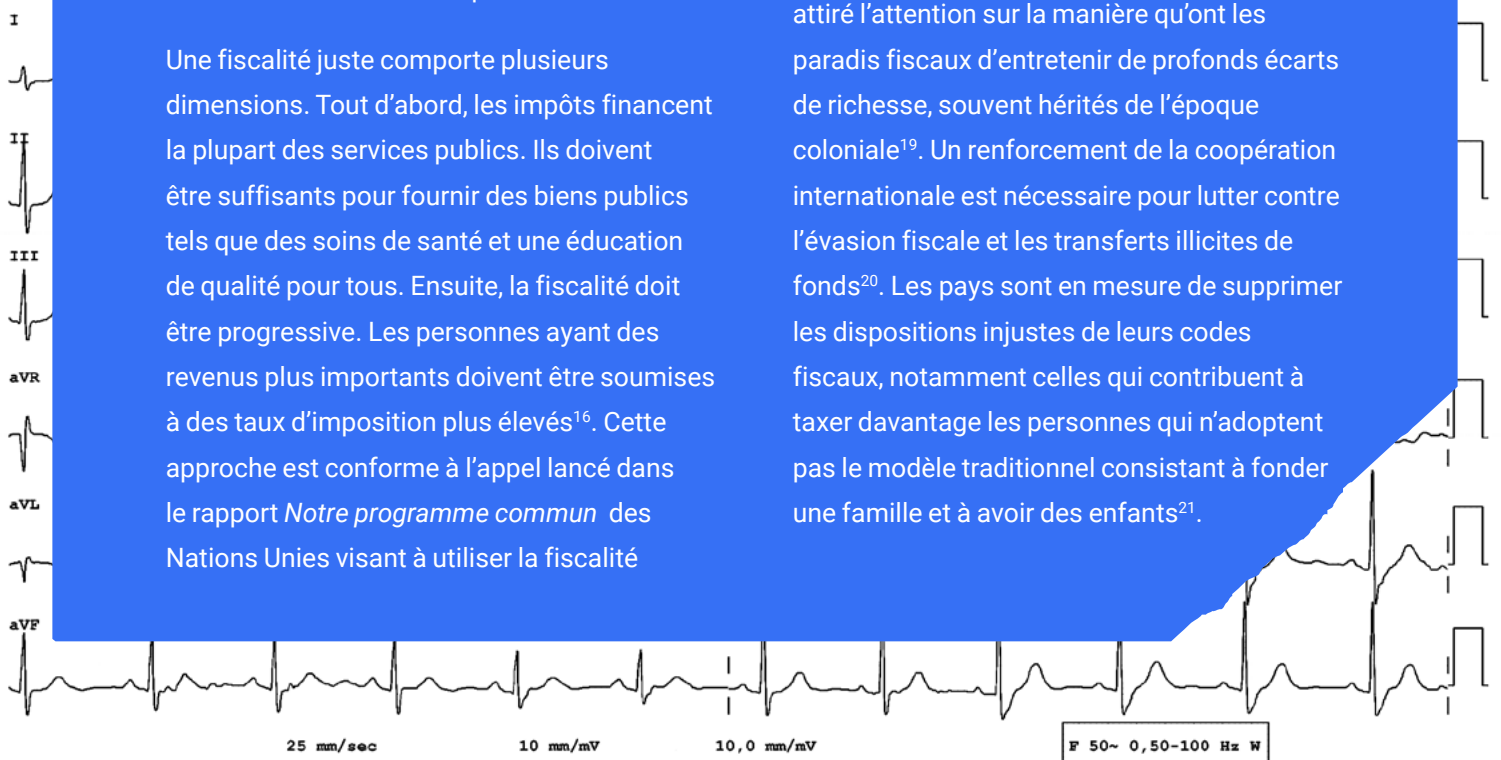
La justice fiscale pour remédier aux inégalités

De nombreuses formes d'injustice découlent d'une répartition inégale des ressources. Une politique fiscale équitable est un moyen de rétablir l'équilibre, ce qui explique l'émergence récente de mouvements en faveur de la justice fiscale. Ces mouvements peuvent conclure des alliances avec d'autres mouvements en faveur de la justice, notamment la justice en matière de sexualité et de procréation.

Une fiscalité juste comporte plusieurs dimensions. Tout d'abord, les impôts financent la plupart des services publics. Ils doivent être suffisants pour fournir des biens publics tels que des soins de santé et une éducation de qualité pour tous. Ensuite, la fiscalité doit être progressive. Les personnes ayant des revenus plus importants doivent être soumises à des taux d'imposition plus élevés¹⁶. Cette approche est conforme à l'appel lancé dans le rapport *Notre programme commun* des Nations Unies visant à utiliser la fiscalité

pour « réduire les inégalités extrêmes en matière de richesse »¹⁷. Enfin, les systèmes fiscaux ne doivent pas être à l'origine de discriminations telles que celles résultant de l'application de taxes sur des produits utilisés exclusivement par des femmes, notamment pour leurs menstruations¹⁸.

Les mouvements pour la justice fiscale ont attiré l'attention sur la manière qu'ont les paradis fiscaux d'entretenir de profonds écarts de richesse, souvent hérités de l'époque coloniale¹⁹. Un renforcement de la coopération internationale est nécessaire pour lutter contre l'évasion fiscale et les transferts illicites de fonds²⁰. Les pays sont en mesure de supprimer les dispositions injustes de leurs codes fiscaux, notamment celles qui contribuent à taxer davantage les personnes qui n'adoptent pas le modèle traditionnel consistant à fonder une famille et à avoir des enfants²¹.



Un cadre

pour maintenir le cap

sur les ambitions

Le Sommet de Nairobi a célébré la solidarité mondiale et porté de grandes aspirations. Il a rassemblé de nombreux défenseurs de la cause de la santé, des droits et de la justice en matière de sexualité et de procréation. Les participants étaient issus de gouvernements, d'entreprises, d'organisations philanthropiques, de mouvements de promotion de la justice sociale, de communautés autochtones, d'organisations de personnes handicapées, ou encore du monde des arts et du sport. Leurs engagements ont permis d'établir un système de responsabilité rigoureux visant à supprimer les injustices et à tenir les promesses de la CIPD.

Étant donné la multiplicité des objectifs mondiaux formulés pour atteindre la justice en matière de sexualité et de procréation, la Commission les a intégrés dans un cadre de suivi mondial. Les résultats annuels sont présentés dans ses trois rapports. Dans le présent rapport final, la Commission encourage les parties prenantes à continuer à utiliser ce cadre de suivi, qui sera disponible sous la forme d'un tableau de bord en ligne,²² afin de rester concentré sur la tenue des engagements, et ce avec d'autant plus de détermination que les reculs en matière de droits sont nombreux.

La Commission apprécie et encourage également l'intégration continue d'éléments de justice en matière de sexualité et de procréation dans l'Examen périodique universel des engagements relatifs aux droits humains, dans les examens nationaux volontaires réalisés pour évaluer les objectifs de développement durable, et dans divers processus régionaux et nationaux de contrôle et de suivi des responsabilités. Ces instruments associent différentes composantes de la justice et sont d'une importance capitale pour l'avenir.



Le rôle croissant de l'Examen périodique universel

Le devoir de suivi des engagements pris lors du Sommet de Nairobi s'est accru avec l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Au total, entre sa trente-cinquième et sa quarante-troisième session de 2020 à 2023, l'Examen périodique universel a adressé à 87 pays des recommandations liées à des engagements.

En 2023, la quarante-deuxième session a examiné la situation de 10 pays. 2 751 recommandations ont été formulées, dont 44 % faisaient référence aux engagements du Sommet de Nairobi. La Malaisie a ainsi recommandé au Ghana d'améliorer l'accès des groupes vulnérables, et notamment des personnes handicapées, aux services de santé sexuelle et reproductive. Le Panama a demandé au Pérou d'accélérer la mise en œuvre de son engagement de réduction des grossesses chez les adolescentes. L'Afrique du Sud a suggéré au Japon d'adopter une approche fondée sur les droits humains pour les questions démographiques urgentes telles que le vieillissement rapide.

Les nombreuses références aux engagements soulignent les interactions entre la justice en matière de sexualité et de procréation, et le respect d'un large éventail de droits humains. Les recommandations multiplient les possibilités d'intégration des engagements aux processus nationaux de mise en œuvre, de suivi et de compte rendu associés à l'Examen périodique universel. Les pays rendant compte de leurs avancées tous les quatre ans, ces recommandations contribuent également aux objectifs de suivi régulier des progrès accomplis eu égard aux engagements de Nairobi.

E.COM
LS08ECOM7854

History



YOUR AVERAGES

27 DAYS



YOUR CURRENT CYCLE

27 DAYS



Your past cycles

9 JUL 2015 - 4 AUG 2015

27 DAYS



12 JUN 2015 - 8 JUL 2015



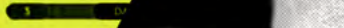
16 MAY 2015 - 11 JUN 2015



19 APR 2015 - 15 MAY 2015



23 MAR 2015 - 18 APR 2015



Action collective :

Comment s'y prendre

La justice en matière de sexualité et de procréation exige de plus grandes ambitions et une action renforcée. La Commission affirme qu'elle offre un cadre à la fois puissant et porteur d'espoir. Elle permet en effet à des milliards de personnes de mener une vie plus saine, plus sûre et plus productive, tout en respectant leurs choix.

La Commission demande donc instamment que le trentième anniversaire de la CIPD en 2024 soit l'occasion d'appeler tous les pays à garantir la justice en matière de sexualité et de procréation. Les progrès lents et incomplets du passé ne doivent pas nous détourner de nos ambitions. Ils devraient au contraire susciter un élan d'engagement. Un monde juste est un monde dans lequel nous nous sentirions tous mieux.

La Commission rappelle avec conviction que la justice en matière de sexualité et de procréation conditionnera notre capacité à favoriser le développement axé sur l'être humain tel que défini par le programme de la CIPD et les ODD. Les progrès réalisés par les pays auront une incidence sur leur aptitude à faire face aux changements climatiques et à de nombreuses autres crises, ainsi qu'aux tendances démographiques historiques. À travers le monde, le vieillissement rapide de la population et des schémas de fécondité très différents ont déjà

entraîné des réactions préoccupantes qui portent atteinte aux droits et aux choix en matière de sexualité et de procréation, et notamment à ceux qui portent sur le contrôle du corps et du comportement des personnes. Ces réactions nient le fait que la résilience démographique et d'autres formes de résilience dépendent de l'autonomisation des personnes et de leur capacité à s'épanouir, ainsi que de leur droit et de leur liberté d'exercer des choix.

Dans la perspective de la CIDP30, la Commission s'appuie sur son expertise et sur les résultats obtenus au cours des trois dernières années pour définir cinq priorités immédiates en vue de faire progresser la justice en matière de sexualité et de procréation. Elles complètent l'appel à l'action plus large lancé au cours des travaux de la Commission et résumé à la fin du présent rapport.

Chaque priorité dispose d'un fort potentiel, fondé sur des données factuelles, pour mettre fin aux multiples formes de discrimination et d'injustice, et contribuer aux objectifs de développement mondiaux et nationaux. Considérées dans leur ensemble, ces priorités s'adressent à tous les acteurs, qu'ils représentent des gouvernements, des parlements, le secteur privé ou la société civile.

1 Investir dans les sages-femmes pour la santé et la justice : La Commission souligne qu'il n'y aura pas de justice en matière de sexualité et de procréation sans sages-femmes. Les preuves de leurs contributions positives sont incontestables. L'accès universel aux sages-femmes est ainsi le premier facteur permettant de mettre fin aux décès maternels et néonataux évitables. Pourtant, les systèmes de santé marginalisent encore les sages-femmes et ne leur consacrent pas suffisamment de financements. Il manque par conséquent environ 900 000 sages-femmes à travers le monde. Elles représentent moins de 10 % du personnel mondial chargé de la santé sexuelle et reproductive, alors qu'elles prennent en charge 90 % de ces services. Dans une profession presque exclusivement féminine, la discrimination fondée sur le genre se traduit par des inégalités en matière de salaire, d'offres de formation et de conditions de travail.

La création d'un plus grand nombre de postes d'encadrement pour les sages-femmes, en particulier dans les ministères en charge de la santé, de l'égalité des genres et des finances, favoriserait un traitement plus juste des sages-femmes et de leurs patientes. Elles doivent être en mesure de diriger et d'influencer les choix politiques en matière de soins de santé afin d'accorder à la profession de sage-femme le respect et le statut qu'elle mérite. Cela permettrait d'améliorer les services de santé et d'offrir aux femmes plus d'opportunités de travail décent.

2 Fournir une éducation complète à la sexualité pour assurer le respect des droits et des choix :

Le manque de connaissances en matière de sexualité et de reproduction est une injustice qui en nourrit beaucoup d'autres, exposant les adolescents et les jeunes à des risques de coercition et d'abus, ainsi qu'à des maladies et à des grossesses non désirées. La Commission rappelle que la protection qu'apporte une éducation à la sexualité complète et adaptée à l'âge a été largement démontrée. Elle constitue un point de départ à la réalisation de l'autonomie corporelle, qui dépend du droit d'exercer des choix ainsi que d'une information de qualité permettant de prendre des décisions éclairées.

Dispensée en milieu scolaire ou extrascolaire par des organisations publiques, privées et de la société civile, l'éducation complète à la sexualité offre la possibilité d'améliorer la vie et les relations familiales, ainsi que de façonner et d'affirmer les droits humains et les principes d'égalité, à commencer par l'égalité des genres et des races. Elle doit répondre aux différents besoins des groupes vulnérables, tels que les jeunes LGBTQ+, les jeunes handicapés et les jeunes en situation de crise humanitaire, y compris aux besoins qu'ils expriment eux-mêmes²³.

3 Garantir une protection sociale universelle fondée sur la justice : Un filet de sécurité qui rattrape les gens avant qu'ils ne tombent dans le dénuement, qui défend la justice et la dignité, qui assure une distribution plus équitable des ressources aux groupes les plus vulnérables et qui contribue à la résilience des économies²⁴. La Commission souligne que la justice en matière de sexualité et de procréation dépend d'une protection sociale universelle qui réponde pleinement aux discriminations croisées, afin que personne ne soit laissé pour compte. Si de nombreux pays ont réalisé d'importants progrès dans le développement de la protection sociale, plus de la moitié de l'humanité en est toujours privée²⁵. Même lorsque les systèmes sont solides, il arrive que les groupes marginalisés ne bénéficient pas des prestations sociales en raison d'un manque d'informations ou d'une discrimination de la part des prestataires de services.

S'il revient aux gouvernements d'assurer la protection sociale, le secteur privé, la société civile et les chercheurs ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion de son adaptation aux besoins, de son accessibilité durant toute la vie et de son universalité. Ils peuvent aider à dégager un consensus pour en faire une priorité, y compris dans les choix relatifs à la fiscalité et aux finances publiques.

4 Mettre fin à la discrimination par l'innovation : En intégrant les normes discriminatoires et les préjugés présents dans toutes les sociétés, la technologie a atténué les injustices, mais les a également aggravées. D'un point de vue positif, les nouveaux outils numériques ont amélioré, dans de multiples contextes, l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive, et aux connaissances sur les droits. On observe toutefois qu'une fracture numérique entre les genres persiste au niveau mondial, et que cette fracture est davantage marquée dans les pays les plus pauvres²⁶. L'intelligence artificielle ne s'affranchit pas des normes discriminatoires, et en particulier de celles qui relèvent du genre et de la race, et menace de favoriser leur adoption à grande échelle²⁷.

La Commission invite les entreprises, les grandes organisations philanthropiques et la société civile à se mobiliser pour un alignement plus déterminé de la technologie et de l'innovation sur la justice et les biens publics, en dépassant le postulat selon lequel la technologie serait en soi une panacée²⁸. Cela implique de ne pas se contenter de fournir des technologies, mais de reconnaître formellement et de lutter contre les préjugés et les préjudices subis dans les différents groupes de populations et zones géographiques. De nouvelles formes de contraception basées sur les besoins exprimés par les femmes²⁹ permettraient par exemple de mieux répondre aux besoins non couverts et de rééquilibrer les dynamiques de pouvoir. Les innovations en matière de données devraient permettre de mieux comprendre comment s'articulent les discriminations croisées et quelles sont les politiques qui pourraient systématiquement mettre fin aux préjugés persistants³⁰.

5 Libérer le pouvoir fédérateur des mouvements pour la justice : La Commission a clairement indiqué que toutes les formes de justice sont étroitement liées, qu'elles sont ancrées dans la dignité et les droits humains et qu'elles conduisent à un développement centré sur l'être humain. La Commission est convaincue que les personnes qui s'unissent pour établir la justice parviendront à l'obtenir. Elle encourage les défenseurs de la justice en matière de sexualité et de procréation à donner plus de poids à leur action en faisant cause commune avec, pour n'en citer que quelques-uns, les défenseurs de la justice climatique, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des jeunes, des économies inclusives et des droits des personnes LGBTQI+ et des personnes handicapées. Les militants doivent présenter leurs points de vue dans tous les forums locaux, nationaux et mondiaux qui ont un impact sur la justice en matière de sexualité et de procréation. Cela comprend notamment les discussions sur les soins de santé universels et la préparation aux pandémies, ainsi que sur la paix, les changements climatiques et la volonté de réformer le système financier international.

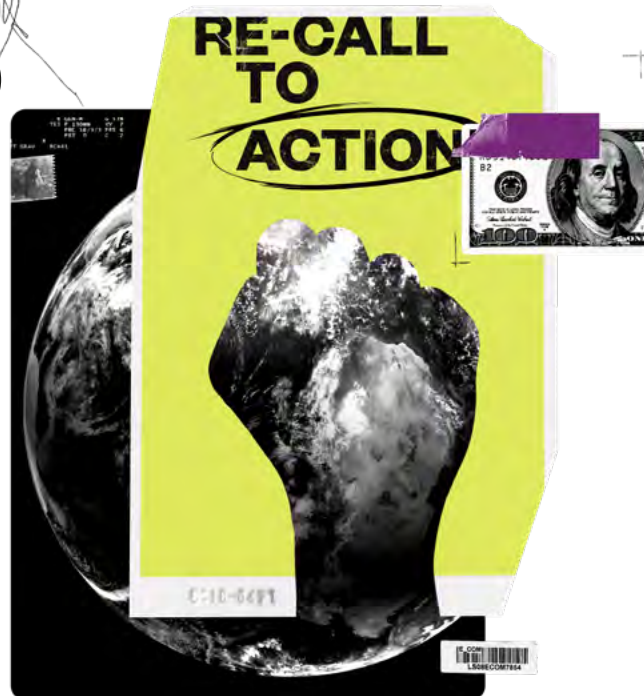
La justice en matière de sexualité et de procréation peut être envisagée à travers un grand nombre d'autres points d'entrée, mais il n'est pas possible de tous les développer ici. L'appel à l'action ci-après permet de les formuler dans un cadre élargi. Bien d'autres points d'entrée apparaîtront probablement au cours des prochaines années, au fur et à mesure de l'évolution de la technologie et sous l'influence des changements démographiques et des mégatendances mondiales telles que

l'urbanisation et les changements climatiques. La Commission rappelle pour conclure que, si l'objectif prioritaire reste la justice, les personnes, dans toute leur diversité et leur sagesse, ont le droit de définir les voies pour y parvenir et de cheminer en toute sécurité vers la liberté d'exercer des choix plus éclairés et de vivre une vie meilleure.



Un appel (continu) à l'action

Dans son rapport de 2021, la Commission a lancé un appel à l'action basé sur les engagements de Nairobi et le cadre de suivi. Dans son rapport final, la Commission réitère son appel au développement de la justice en matière de sexualité et de procréation en le présentant comme un guide pratique abordant l'ensemble des aspects, de la définition d'une vision à l'élaboration de nouveaux discours destinés à entretenir de plus grandes ambitions, en passant par l'innovation, l'investissement et la collecte de données.



Faire de la justice en matière de sexualité et de procréation l'objectif prioritaire.

Mener toutes les actions relatives à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de procréation dans un cadre fondé sur la justice. Ce cadre doit considérer les droits humains et les libertés fondamentales comme universels, indivisibles, interdépendants et corrélés.

- ▶ Créer et utiliser des mécanismes de redevabilité.
- ▶ Investir dans les mouvements populaires de revendication de la justice en matière de sexualité et de procréation.
- ▶ Renforcer les alliances avec les parlementaires et en forger de nouvelles.

Placer les droits et le développement au cœur des préoccupations.

Développer la couverture sanitaire universelle en considérant tous les aspects de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de procréation comme des services essentiels.

- ▶ Mettre à profit le relèvement post-pandémie de COVID-19 pour relancer la couverture sanitaire universelle.
- ▶ Renforcer le soutien aux sages-femmes, un investissement qui a fait ses preuves.
- ▶ Être à l'écoute des usagers des services de soins de santé pour défendre leurs droits et améliorer la qualité des soins.

Penser autrement.

Poursuivre les récentes innovations introduites dans les prestations de services de soins de santé afin d'accélérer la justice en matière de sexualité et de procréation, et soutenir la capacité d'action et l'autonomie corporelle des individus.

- ▶ Développer le potentiel des soins autogérés.
- ▶ Poursuivre les innovations numériques tout en luttant contre la fracture numérique.

Aller plus loin.

Donner la priorité aux groupes au sein desquels la justice en matière de sexualité et de procréation présente les disparités les plus fortes.

- ▶ Comblent les insuffisances de l'action humanitaire en garantissant une intégration complète de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de procréation.
- ▶ Atteindre les jeunes en s'adaptant à leurs conditions et en les impliquant véritablement dans l'élaboration des politiques publiques³¹.

Assurer la visibilité financière.

Porter les financements nationaux et internationaux en faveur de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de procréation à des niveaux suffisants pour assurer l'établissement de la justice en matière de sexualité et de procréation.

- ▶ Rendre les dépenses visibles et mesurables.
- ▶ Instaurer la gratuité des services complets dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de procréation.
- ▶ Étudier de nouvelles possibilités de financement.
- ▶ Forger des alliances avec de nouveaux partenaires.

Renouveler le discours.

Produire de nouveaux discours sur la justice en matière de sexualité et de procréation, suffisamment précis et puissants pour contrer l'opposition persistante.

- ▶ Développer des systèmes plus solides de collecte et d'utilisation des données.
- ▶ Inspirer une large adhésion et des actions de grande envergure.

DÉCLARATION DE NAIROBI : 12 ENGAGEMENTS MONDIAUX

En reconnaissant nos différentes capacités et responsabilités, la voie à suivre consiste à nous concentrer sur les actions, exprimées dans des engagements spécifiques et des actions de collaboration, qui accéléreront les promesses du Programme d'action de la CIPD, les actions clés pour la poursuite de sa mise en œuvre, ses résultats et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans ce contexte :



Intensifier nos efforts pour la mise en œuvre et le financement complets, efficaces et accélérés du Programme d'action de la CIPD, des actions clés pour la poursuite de sa mise en œuvre, de ses résultats et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

≡ *Parvenir à un accès universel aux soins de santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de procréation dans le cadre d'une couverture sanitaire universelle, en nous engageant à atteindre :*



Zéro besoin non satisfait en matière d'accès aux informations et aux services de planification familiale et une disponibilité universelle des moyens de contraception modernes de qualité, accessibles, abordables et sans risques.



Zéro décès maternel évitable et un taux de mortalité maternelle de zéro, y compris pour les décès provoqués par les fistules obstétricales, en intégrant notamment un ensemble complet d'interventions relatives à la santé sexuelle et reproductive (accès à des avortements sans risques conformément à la loi, mesures pour prévenir et éviter les avortements risqués et pour garantir des soins post-avortement, etc.) dans le cadre des stratégies, politiques et programmes nationaux relatifs à la couverture sanitaire universelle. Il s'agit également de protéger et de garantir le droit de tous à l'intégrité physique, à l'autonomie et aux droits reproductifs, et de fournir un accès aux services essentiels à l'appui de ce droit.



L'accès des adolescents et des jeunes, en particulier des filles, à des **informations complètes et adaptées à leur âge, à une éducation et à des services complets, de qualité, rapides et adaptés aux adolescents** afin de leur permettre de choisir librement et en connaissance de cause leur sexualité et leur vie reproductive, de se protéger de manière adéquate des grossesses non désirées, de toutes les formes des violences basées sur le genre et sexuelles et des pratiques néfastes, des infections sexuellement transmissibles, notamment du VIH/sida, et d'être en mesure de réussir une transition vers l'âge adulte en toute sécurité.

≡ *Lutter contre la violence basée sur le genre et sexuelle et les pratiques néfastes, telles que les mariages d'enfants et forcés et les mutilations génitales féminines, en nous engageant à atteindre :*



Zéro violence basée sur le genre et pratique néfaste, y compris zéro mariage d'enfants, précoce et forcé, ainsi que zéro mutilation génitale féminine ; et **élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles** afin de réaliser le plein potentiel socioéconomique de tous les individus.

≡ Mobiliser les sources de financement requises afin de finaliser le Programme d'action de la CIPD et de pérenniser les progrès déjà réalisés :



Utiliser les processus budgétaires nationaux, y compris la budgétisation et les audits sexospécifiques, augmenter le **financement national** et explorer des nouvelles structures et des nouveaux instruments de financement innovants et participatifs pour assurer la mise en œuvre intégrale, effective et accélérée du Programme d'action de la CIPD.



Renforcer le **financement international** pour la mise en œuvre complète, effective et accélérée du Programme d'action de la CIPD afin de compléter et de favoriser le financement national, en particulier des programmes relatifs à la santé sexuelle et reproductive et d'autres mesures et interventions qui soutiennent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles.

≡ S'appuyer sur la diversité démographique pour stimuler la croissance économique et parvenir au développement durable :



En investissant dans l'éducation, la création d'emplois et la santé des adolescents et des jeunes, y compris la planification familiale et les services de santé sexuelle et reproductive pour les adolescents et les jeunes, notamment les filles, afin d'**exploiter toutes les promesses du dividende démographique**.



Édifier des sociétés paisibles, justes et inclusives, sans laissés pour compte, dans lesquelles toutes les personnes, indépendamment de leur appartenance, couleur de peau, religion, sexe, âge, handicap, langue, origine ethnique, orientation sexuelle et expression ou identité de genre, se sentent valorisées et capables de façonner leur propre avenir et de contribuer à la société.



En fournissant des données de qualité et ventilées en temps opportun, qui garantissent le respect de la vie privée des citoyens et incluent les jeunes adolescents, en investissant dans les innovations numériques en matière de santé, comme les mégadonnées, et en améliorant les systèmes de données pour étayer les politiques visant à atteindre un développement durable.



S'engager en faveur de l'idée que rien ne peut être discuté et décidé sur la santé et le bien-être des **jeunes sans leur implication et leur participation véritables** (« nous voulons participer à tout ce qui nous concerne »).

≡ Défendre le droit aux services de santé sexuelle et reproductive dans les contextes fragiles et les situations de crise humanitaire :



En s'assurant que les **besoins et droits fondamentaux** des populations touchées, en particulier ceux des filles et des femmes, sont traités comme des composantes essentielles des réponses aux crises humanitaires et environnementales, ainsi que dans les contextes de reconstruction fragile et d'après-crise, en offrant un accès à toute la gamme de services, d'informations et d'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive, y compris l'accès à l'avortement sans risques conformément à la loi et aux soins post-avortement, afin de réduire considérablement la mortalité et la morbidité maternelles, la violence basée sur le genre et sexuelle et les grossesses non désirées dans ces conditions.

ANNEXE A

CADRE DE SUIVI DES ENGAGEMENTS MONDIAUX DE NAIROBI

Le Sommet de Nairobi de 2019 a mis en évidence les progrès, les lacunes et l'engagement commun à l'action dans la réalisation des tâches inachevées du Programme d'action de la CIPD. Le Sommet a suscité un élan mondial se traduisant par plus de 1 300 engagements pris par diverses parties prenantes, y compris des gouvernements. Le Sommet s'est également félicité du succès de la Déclaration de Nairobi, qui souligne l'ambition collective d'atteindre les objectifs de la CIPD pour tous, partout dans le monde. Les 12 engagements mondiaux et fondamentaux de la Déclaration sont essentiels pour assurer la mise en œuvre complète, efficace et accélérée du programme de la CIPD et pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans le rapport de 2021 de la Commission, « *Aucune exception, aucune exclusion : assurer la santé, les droits et la justice en matière de sexualité et de procréation pour tous* », ainsi que dans son rapport de 2022 « *La justice en matière de sexualité et de procréation comme moyen d'honorer les engagements pris au Sommet de Nairobi* », un Cadre de suivi des engagements mondiaux a été inclus pour compléter les sections descriptives. Ce cadre consiste en un tableau de bord qui utilise un système de notation à quatre couleurs pour indiquer les progrès réalisés aux échelles mondiale et régionale en se basant sur les principaux indicateurs mondiaux relatifs aux 12 engagements fondamentaux, et une note globale pour chaque engagement¹. Les couleurs vont du vert, le meilleur résultat, au rouge, le plus mauvais, en passant par le jaune et l'orange. La couleur grise est utilisée lorsqu'il n'y a pas suffisamment de données pour un indicateur spécifique dans une région spécifique. Le premier rapport de la Commission présentait une base de référence des indicateurs sélectionnés et des notes régionales globales pour chaque engagement, en les comparant aux critères de référence et aux ambitions formalisées dans les engagements de la Déclaration de Nairobi. Dans le deuxième rapport, la Commission a poursuivi sa réflexion sur les indicateurs et a mis à jour les scores régionaux relatifs à chaque engagement sur la base des dernières données disponibles, en indiquant les tendances par un triangle pointant vers le haut en cas d'amélioration selon la codification des feux de circulation et un triangle pointant vers le bas en cas de recul. En outre, la Commission a élaboré une série de profils de pays sélectionnés à titre d'exemple, qui présentent une analyse approfondie des données disponibles, notamment des données ventilées, afin d'éclairer le concept de justice en matière de sexualité et de procréation et de contribuer à la poursuite du dialogue sur la manière de faire progresser les engagements de Nairobi sur le terrain, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Pour son troisième et dernier rapport, la Commission a choisi cette année, dans un souci de concision, de n'inclure dans sa version imprimée que les principaux résultats du suivi des avancées relatives aux engagements mondiaux de Nairobi (voir ci-contre). Y figurent les scores globaux de l'engagement mondial n° 1 qui porte sur la mise en œuvre intégrale, effective et accélérée du programme d'action de la CIPD, et qui se traduit par un indice composite élaboré à partir de tous les autres principaux engagements mondiaux de Nairobi.

L'intégralité du Cadre de suivi des engagements mondiaux mis à jour, la nouvelle série de profils de pays couvrant toutes les régions ainsi qu'une note méthodologique détaillée peuvent être téléchargées au format pdf à l'adresse suivante : <https://www.nairobisummitcpd.org/publication/all-rights-all-people-acting-now>. En outre, la Commission de haut niveau a également élaboré un tableau de bord interactif qui intègre les tableaux de bord annuels du Cadre de suivi et les profils des pays. Cet outil est disponible à l'adresse suivante : <https://www.nairobisummitcpd.org/gcmf-dashboard>.

1 À l'exception des engagements 6 et 7 pour lesquels aucun indicateur ni aucune série de données pertinentes n'ont été définis à ce stade.



Intensifier nos efforts pour **la mise en œuvre et le financement complets, efficaces et accélérés du Programme d'action de la CIPD**, des actions clés pour la poursuite de sa mise en œuvre, de ses résultats et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

ENGAGEMENT	ASIE CENTRALE ET ASIE DU SUD	ASIE DE L'EST ET ASIE DU SUD-EST	EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	AFRIQUE DU NORD ET ASIE OCCIDENTALE	Océanie	AFRIQUE SUBSAHARIENNE
2 ENGAGEMENT MONDIAL DE NAIROBI	●	●	●	●	●	●	●
3 ENGAGEMENT MONDIAL DE NAIROBI	●	●	●	●	▲	●	●
4 ENGAGEMENT MONDIAL DE NAIROBI	●	●	●	●	●	●	●
5 ENGAGEMENT MONDIAL DE NAIROBI	●	●	●	●	●	●	●
6 ENGAGEMENT MONDIAL DE NAIROBI	●	●	●	●	●	●	●
7 ENGAGEMENT MONDIAL DE NAIROBI	●	●	●	●	●	●	●
8 ENGAGEMENT MONDIAL DE NAIROBI	●	●	●	●	●	●	●
9 ENGAGEMENT MONDIAL DE NAIROBI	●	●	●	●	●	●	●
10 ENGAGEMENT MONDIAL DE NAIROBI	●	●	●	●	●	●	●
11 ENGAGEMENT MONDIAL DE NAIROBI	●	▲	▲	●	●	▲	●
12 ENGAGEMENT MONDIAL DE NAIROBI	●	▼	▲	●	●	●	●
SCORE TOTAL	○	○	○	○	○	○	○

Il n'existe pas de données ni d'indicateurs comparables au niveau international pour les engagements 6 et 7

ANNEXE B

MEMBRES DE LA COMMISSION DE HAUT NIVEAU

Coprésidents

- S.E. Jakaya Mrisho Kikwete, ancien président de la République-Unie de Tanzanie
- S.E. Michaëlle Jean, ancienne gouverneure générale et commandante en chef du Canada ; ancienne secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie

Membres

- S.A.R. la princesse héritière Mary de Danemark, comtesse de Monpezat
- Hatim Aznague, fondateur et président de The Sustainable Development's Youth, Maroc
- Alvaro Bermejo, directeur général de la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF)
- Rudelmar Bueno de Faria, secrétaire général (PDG) d'Action by Churches Together (ACT) Alliance
- Franka Cadée, ancienne présidente de la Confédération internationale des sages-femmes (ICM)
- Martin Chungong, secrétaire général de l'Union interparlementaire
- Myrna Cunningham, première vice-présidente du Fonds pour le développement des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes (FILAC)
- Jaha Dukureh, directrice générale de Safe Hands for Girls
- Alexandra Dvaretskaya-Chichikova, Miss Wheelchair World 2017 et défenseuse de la santé
- Mary-Ann Etiebet, vice-présidente adjointe, Health Equity & Lead, MSD for Mothers
- Senait Fisseha, directrice des programmes internationaux au sein de la fondation Susan Thomas Buffett et conseillère principale auprès du directeur général de l'OMS
- Lorence Kabasele Birungi, présidente du Réseau africain des jeunes et adolescents (AfriYAN) pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe
- Martin Karadzhev, membre du Conseil d'administration et président du Comité d'orientation des jeunes de l'ILGA World (Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes)
- Sangeet Kayastha, coordinateur de Y-PEER Asia Pacific Center
- Hans Linde, ancien président de l'Association suédoise pour l'éducation sexuelle (RFSU)
- Maître Angélica Lozano Correa, avocate, militante pour les droits civiques et sénatrice de Colombie
- Latanya Mapp Frett, présidente et directrice générale du Fonds mondial pour les femmes
- Lucy Mulenkei, directrice exécutive de l'Indigenous Information Network
- Friday Okonofua, professeur d'obstétrique et de gynécologie à l'université de Benin, au Nigéria
- Sara Pantuliano, directrice générale de ODI
- Bandana Rana, vice-présidente du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
- Jan-Willem Scheijgrond, vice-président des affaires publiques et gouvernementales, Royal Philips
- Gamal Serour, professeur d'obstétrique et de gynécologie et directeur du Centre islamique international pour les études et la recherche démographiques de l'université Al-Azhar
- Keizo Takemi, membre de la Chambre des conseillers du Parlement du Japon et ambassadeur de bonne volonté de l'OMS
- Nahid Toubia, directrice de l'Institut pour la santé et les droits reproductifs au Soudan
- Jayathma Wickramanayake, envoyée (sortante) du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse
- S.E. Lindiwe Zulu, ministre du Développement social de l'Afrique du Sud et présidente de Partenaires dans le domaine de la population et du développement

ANNEXE C

SECRETARIAT ET ÉQUIPES D'APPUI DE LA COMMISSION DE HAUT NIVEAU

Secrétariat

- Saskia Schellekens, coordinatrice mondiale du suivi de la CIPD25 et responsable du Secrétariat de la Commission de haut niveau
- D^{re} Jane Gibbons, spécialiste de la coordination dans le cadre du suivi de la CIPD25
- Lisha Du, consultante technique dans le cadre du suivi de la CIPD25
- Sarah Peck, consultante en communication et sensibilisation dans le cadre du suivi de la CIPD25
- Gabriela Ullauri, consultante en communication et soutien aux événements dans le cadre du suivi de la CIPD25
- Maxine Smith, directrice adjointe du suivi de la CIPD25
- Ivy Jagganarine, consultante administrative dans le cadre du suivi de la CIPD25

Sherpas et équipes d'appui

- Coprésidente S.E. D^r Jakaya Mrisho Kikwete ; secrétaires privés : Lucas Mayenga et Medard Ngaiza
- Coprésidente S.E. La très honorable Michaëlle Jean ; secrétaires privés : Philippe Duhamel

Notes

- 1 IDEA (International Institute for Democracy and Electoral Assistance), 2022. *The Global State of Democracy 2022: Forging social contracts in a time of discontent*. Website: <https://www.idea.int/news-media/news/global-democracy-weakens-2022>; Jennifer Weiss-Wolf, 2023. "Are Women's Rights the Canary in the Coalmine of a Democracy in Decline?" *Ms.*, 15 May. Website: <https://msmagazine.com/2023/05/15/democracy-usa-womens-rights-abortion/>; Conny Roggeband and Andrea Krizsán, 2020. *Democratic Backsliding and the Backlash against Women's Rights: Understanding the current challenges for feminist politics*. Discussion paper. New York: UN Women. Website: <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2020/Discussion-paper-Democratic-backsliding-and-the-backlash-against-womens-rights-en.pdf>.
- 2 UN News, 2022. "Human Development Falling Behind in Ninety Per Cent of Countries: UN report." 8 September. Website: <https://news.un.org/en/story/2022/09/1126121#:~:text=For%20the%20first%20time%20in,two%20years%20in%20a%20row>.
- 3 United Nations, 2023. "Deeply Concerned by Uganda's Anti-Homosexuality Act, Secretary-General Calls on Government to Respect Its International Human Rights Obligations." Press release, 30 May. Website: <https://press.un.org/en/2023/sgsm21816.doc.htm>.
- 4 ILGA World Database: <https://database.ilga.org/en>.
- 5 The UN Working Group on Business and Human Rights. "The UN Guiding Principles on Business and Human Rights: An introduction." Website: https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Business/Intro_Guiding_PrinciplesBusinessHR.pdf.
- 6 Office of the High Commissioner for Human Rights. *A Practical Guide for Civil Society: Civil society space and the United Nations human rights system*. Geneva. Website: www.ohchr.org/sites/default/files/CS_space_UNHRSsystem_Guide_0.pdf.
- 7 Department of Social Development, Republic of South Africa, 2023. *Sexual and Reproductive Justice Seminar Series Report*.
- 8 UNFPA (United Nations Population Fund), 2023. "A Woman Dies Every Two Minutes Due to Childbirth: UN agencies." Press release, 23 February. Website: <https://www.unfpa.org/press/woman-dies-every-two-minutes-due-pregnancy-or-childbirth-un-agencies>.
- 9 WHO, UNICEF, UNFPA, World Bank Group and United Nations Population Division, 2019. "Trends in Maternal Mortality 2000 to 2017: Estimates by WHO, UNICEF, UNFPA, World Bank Group and the United Nations Population Division: Executive summary." Website: <https://www.unfpa.org/resources/trends-maternal-mortality-2000-2017-executive-summary>.
- 10 UN Women and the United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2023. SDG Gender Snapshot 2023. <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2023/09/progress-on-the-sustainable-development-goals-the-gender-snapshot-2023>.
- 11 *The Guardian*, 2023. "Burkina Faso Is the World's 'Most Neglected Crisis' as Focus Remains on Ukraine." 1 June. Website: <https://www.theguardian.com/global-development/2023/jun/01/burkina-faso-is-the-worlds-most-neglected-crisis-as-focus-remains-on-ukraine>; Norwegian Refugee Council, 2023. "Burkina Faso Is the World's Most Neglected Crisis." Website: <https://www.nrc.no/news/2023/june/burkina-faso-is-the-worlds-most-neglected-crisis/>. The council defines a neglected displacement crisis based on three criteria: lack of humanitarian funding, lack of media attention, and a lack of international political and diplomatic initiatives.
- 12 United Nations, 2023. Strengthening the Coordination of Emergency Humanitarian Assistance of the United Nations: Report of the Secretary-General. 12 April.
- 13 WHO (World Health Organization), 2023. "Sudan: Top UN officials sound alarm at spike in violence against women and girls." Joint news release, 5 July. Website: <https://www.who.int/news/item/05-07-2023-sudan-top-un-officials-sound-alarm-at-spike-in-violence-against-women-and-girls>.
- 14 OCHA (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs) Services. Sudan Humanitarian Response Plan 2023: Appeal summary. Website: <https://fts.unocha.org/appeals/1123/summary>.

- 15 High-Level Commission on the Nairobi Summit on ICPD25 Follow-up, 2022. *Sexual and Reproductive Justice as the Vehicle to Deliver the Nairobi Summit Commitments*. Website: <https://www.nairobisummitcpd.org/publication/sexual-and-reproductive-justice>.
- 16 Office of the High Commissioner for Human Rights. "7 Reasons Why We Need #TaxJustice for Women's Rights." Factsheet. Website: https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Development/IEDebt/WomenAusterity/GlobalAllianceTaxJustice_2.pdf.
- 17 United Nations, 2021. *Our Common Agenda: Report of the Secretary-General*, pp. 25-26. New York. Website: https://www.un.org/en/content/common-agenda-report/assets/pdf/Common_Agenda_Report_English.pdf.
- 18 Alliance for Period Supplies. "What Is the Tampon Tax?" Website: <https://allianceforperiodsupplies.org/tampon-tax/>.
- 19 Decolonising Economics with Tax Justice UK and Tax Justice Network, 2022. *Tax as a Tool for Racial Justice*. Website: <https://decolonisingeconomics.org/wp-content/uploads/2022/09/Tax-as-a-Tool-for-Racial-Justice-report-2022.pdf>.
- 20 United Nations, 2021. *Our Common Agenda: Report of the Secretary-General*, pp. 25-26. New York.
- 21 Saadia van Winkle and Jhumpa Bhattacharya, 2023. "U.S. Tax Code Disadvantages Single Women, Married Black Couples and Gay Couples the Most. Here's how." *Ms.*, 10 April. Website: <https://msmagazine.com/2023/04/10/single-women-taxes/>.
- 22 See: <https://www.nairobisummitcpd.org/gcmf-dashboard>.
- 23 UNFPA (United Nations Population Fund). "Comprehensive Sexuality Education." Website: <https://www.unfpa.org/comprehensive-sexuality-education>.
- 24 USP2030 (Universal Social Protection 2030). Website: <https://usp2030.org/>.
- 25 Ibid.
- 26 ITU (International Telecommunication Union). "Bridging the Gender Divide." Website: <https://www.itu.int/en/mediacentre/backgrounders/Pages/bridging-the-gender-divide.aspx>.
- 27 UN Women, 2023. Unpublished papers on gender equality and artificial intelligence. Beijing: UN Women.
- 28 United Nations, 2021. *Our Common Agenda: Report of the Secretary-General*. New York.
- 29 Kirsten Vogelsong, 2022. "Better Contraceptives Are Coming." Bill & Melinda Gates Foundation. Website: <https://www.gatesfoundation.org/ideas/articles/why-we-must-invest-in-new-womens-contraceptive-options>.
- 30 Ruth Owen, Leonard Cheshire, Antara Ganguli, et al., 2022. "How Will Data Help Us Break the Cycle of Intersectional Discrimination for Girls and Women with Disabilities." United Nations Girls' Education Initiative. Website: <https://www.ungei.org/blog-post/data-break-the-bias-IWD-2022>.
- 31 For more on this issue, see: United Nations, 2023. "Meaningful Youth Engagement in Policymaking and Decision-Making Processes: Our Common Agenda policy brief 3." Website: <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/our-common-agenda-policy-brief-youth-engagement-en.pdf>.

